

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION CONTINUE

Certains organismes peuvent prendre en charge votre formation en fonction de votre situation professionnelle. Il vous appartient d'effectuer les démarches avant le début de la formation.

Les principaux OPCA en fonction de votre situation :

Formation professionnelle du personnel hospitalier :



<http://www.anfh.fr/>

Formation des salariés des professions libérales, des établissements de l'hospitalisation privée et de l'enseignement privé :



<http://www.actaliens.fr/>

Pour les PME :



<http://www.agefos-pme.com/site-national/accueil/>

Pour les professions libérales :

<http://www.fafpm.org/>

<http://www.fifpl.fr/>

Pour les salariés :



<http://www.fongecif-paca.com/>



<http://www.opcdefi.fr/accueil-defi.html>



<https://www.opcalia.com/qui-sommes-nous/opcalia/branches-adherentes-interprofession/>



LE FONDS D'ASSURANCE FORMATION DE LA BRANCHE SANITAIRE,
SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE, PRIVÉE À BUT NON LUCRATIF

<http://www.unifaf.fr/>

Pour les demandeurs d'emploi :



<http://www.pole-emploi.fr/accueil/>

Pour en savoir plus sur les financements :
Le Service de Formation Professionnelle Continue d'Aix-Marseille Université

<https://fpc.univ-amu.fr/financer-votre-formation-continue>